

Mise à jour Web

Le 26 avril 2024

Nouvelle politique d'assurance qualité pour les produits de lutte antivectorielle et l'équipement connexe

Cette [nouvelle politique](#) à l'intention des récipiendaires principaux établit les normes et les exigences relatives à l'achat et au déploiement de produits de lutte contre les vecteurs du paludisme au moyen des ressources du Fonds mondial (versions française et espagnole à venir).

Le document actualise les exigences préalablement établies dans le Guide sur la politique du Fonds mondial en matière de gestion des achats et des stocks de produits de santé.

Voici les points saillants de la nouvelle politique, approuvée par le Conseil d'administration du Fonds mondial le 24 avril 2024 :

- Recours au programme de préqualification de l'OMS comme mécanisme d'assurance qualité pour les produits de lutte antivectorielle, et utilisation des spécifications de l'OMS pour l'équipement connexe, dans le respect des exigences actuelles.
- Alignement sur les autres politiques d'assurance qualité du Fonds mondial (p. ex. la composition d'un Comité expert d'évaluation des produits de lutte antivectorielle, les exigences en matière de surveillance après commercialisation et l'approche fondée sur le risque pour le traitement des problèmes de qualité commande par commande).
- Recommandations et exigences en matière de traçabilité, de surveillance de la résistance aux insecticides, de surveillance après commercialisation et de gestion des déchets.

Enfin, le Guide sur la politique du Fonds mondial en matière de gestion des achats et des stocks de produits de santé sera également mis à jour en adéquation avec cette nouvelle politique. Dans l'intervalle, en cas de divergence entre le Guide sur la politique du Fonds mondial en matière de gestion des achats et des stocks de produits de santé (ou autres orientations pertinentes) et la nouvelle politique d'assurance qualité, cette dernière aura préséance.